

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: Refresh-Extra
Code du produit	: 10800
Type de produit	: Détergent
Groupe de produits	: Produit pour le nettoyage des sanitaires.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle
Spec. d'usage industriel/professionnel	: Utilisation à grande dispersion
Utilisation de la substance/mélange	: Cleaners, liquids (all purpose cleaners, sanitary products, floor cleaners, glass cleaners, carpet cleaners, metal cleaners)
Fonction ou catégorie d'utilisation	: Agents détergents/lavants et additifs

Titre	Etape du cycle de vie	Descripteurs d'utilisation
Transfer of professional product to a container (bottle/bucket/machine) (Association - Code de référence: AISE GEIS.8a.1.a.v1)	Professionnelle	SU22, PC35, PROC8a, ERC8a, AISE SPERC 8a.1.a.v2
Brushing a diluted professional product (Association - Code de référence: AISE GEIS.10.1.a.v1)	Professionnelle	SU22, PC35, PROC10, ERC8a, AISE SPERC 8a.1.a.v2

Texte complet des descripteurs d'utilisation: voir section 16

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Alpheios
In de Cramer 8a
6411RS Heerlen - Nederland
T +31 (0)455738888
info@alpheios.nl - www.alpheios.nl

Distributeur

Alpheios Belgium nv/sa
Gaston Fabrélaan 50
2610 Wilrijk - België
T +32 (0) 3 828 48 48
info@alpheios.nl - www.alpheios.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)45 5738888
Uniquement pendant les heures de bureau.

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifocentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245
NETHERLANDS	Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum / National Poisons Information Centre National Institute for Public Health and the Environment, NB this service is only available to health professionals	P.O. Box 1 3720 BA Bilthoven	+31 30 274 88 88

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 H319

Texte complet des phrases H: voir section 16

Refresh-Extra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP) :

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation

P280 - Porter un équipement de protection des yeux

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin

Phrases EUH :

EUH208 - Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Sels de sodium de l'acide sulfonique C14-17-sec-alcanes	(n° CAS) 97489-15-1 (Numéro CE) 307-055-2 (N° REACH) 01-2119489924-20	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412
Acide lactique	(n° CAS) 79-33-4 (Numéro CE) 201-196-2 (N° REACH) 01-2119474164-39	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol	(n° CAS) 67-63-0 (Numéro CE) 200-661-7 (Numéro index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	1 - 5	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
Éthoxylates(EO>5-15) d'alcool(C10)	(n° CAS) 26183-52-8 (Numéro CE) POLYMER (N° REACH) Exempt. Art. 2, 9 Polymer	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	(n° CAS) 2634-33-5 (Numéro CE) 220-120-9 (Numéro index) 613-088-00-6	< 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Sels de sodium de l'acide sulfonique C14-17-sec-alcanes	(n° CAS) 97489-15-1 (Numéro CE) 307-055-2 (N° REACH) 01-2119489924-20	(C >= 10) Skin Irrit. 2, H315 (10 <= C < 15) Eye Irrit. 2, H319 (C >= 15) Eye Dam. 1, H318 (C >= 60) Acute Tox. 4 (Oral), H302
Acide lactique	(n° CAS) 79-33-4 (Numéro CE) 201-196-2 (N° REACH) 01-2119474164-39	(1 <= C < 3) Eye Irrit. 2, H319 (C >= 3) Eye Dam. 1, H318 (C >= 10) Skin Irrit. 2, H315
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	(n° CAS) 2634-33-5 (Numéro CE) 220-120-9 (Numéro index) 613-088-00-6	(C >= 0,05) Skin Sens. 1, H317

Textes des phrases H: voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Refresh-Extra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Premiers soins après contact avec la peau	: Mesures de premiers secours pas nécessaires. Laver abondamment à l'eau et au savon.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	: En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Consulter un médecin si une indisposition se développe.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/lésions après inhalation	: Aucune en utilisation normale.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut provoquer une légère irritation de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Symptômes/lésions après ingestion	: Aucun signe ou symptôme significatif ne permet de supposer une nocivité quelconque à la suite d'une ingestion du produit.
Symptômes chroniques	: Il n'existe aucune donnée concernant une éventuelle toxicité pour l'homme ou les animaux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non requise dans les conditions d'emploi normales.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Non applicable (produit aqueux non combustible).
Danger d'explosion	: Non applicable (liquide aqueux).
Reactivité en cas d'incendie	: Non applicable (produit aqueux non combustible).
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Pas de recommandations spéciales. Ne présente pas de danger particulier d'incendie ou d'explosion.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Pas de données propres.
Protection en cas d'incendie	: Pas de données propres.
Autres informations	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Éviter tout contact avec les yeux et la peau et ne pas respirer les vapeurs et brouillards.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Procédures d'urgence	: Eloigner le personnel superflu.
Mesures antipoussières	: Non applicable (liquide aqueux).

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Procédures d'urgence	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Défense de déverser dans les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides granulés inertes.
Procédés de nettoyage	: Diluer les résidus et rincer. Verser à l'égout avec énormément d'eau.
Autres informations	: Le produit répandu présente un sérieux danger de glissades. Laver immédiatement la zone de contact avec de grandes quantités d'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

Refresh-Extra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Dans les conditions normales d'utilisation, aucun effet néfaste pour la santé n'a pu être observé.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Ne nécessite pas de mesures spécifiques ou particulières, sous réserve de respecter les règles générales de sécurité et d'hygiène industrielle.
- Conditions de stockage : Autres indications sur les conditions de stockage. Conserver dans l'emballage d'origine. Tenir au frais.
- Produits incompatibles : A notre connaissance, ce produit ne présente pas de danger particulier dans les conditions normales d'emploi.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
- Matériaux d'emballage : Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucun(e).

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)		
Belgique	Nom local	Alcool isopropylique
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	500 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	200 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	1000 mg/m ³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	400 ppm

Sels de sodium de l'acide sulfonique C14-17-sec-alcane (97489-15-1)

DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, cutanée	2,8 mg/cm ²
A long terme - effets systémiques, cutanée	5 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, cutanée	2,8 mg/cm ²
A long terme - effets systémiques, inhalation	35 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets locaux, cutanée	2,8 mg/cm ²
A long terme - effets systémiques, orale	7,1 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	12,4 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	3,57 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, cutanée	2,8 mg/cm ²
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,04 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,004 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0,06 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	9,4 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,94 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	9,4 mg/kg poids sec
PNEC (Orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	53,3 mg/kg de nourriture
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	600 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : La manipulation du produit ne requiert pas de mesures de précaution spéciales.
- Équipement de protection individuelle : Lunettes de sécurité.

Refresh-Extra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Vêtements de protection - sélection du matériau	: Non applicable
Protection des mains	: Non applicable
Protection oculaire	: Aucune protection oculaire spéciale n'est recommandée dans les conditions normales d'utilisation. Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Protéger les yeux des éclaboussures de liquide	Lunettes de sécurité, Lunettes de sécurité avec protections latérales	

Protection de la peau et du corps	: Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation
Protection des voies respiratoires	: Aucune en utilisation normale



Protection contre les dangers thermiques	: Non applicable.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Ne pas déverser dans les eaux de surface.
Contrôle de l'exposition du consommateur	: Non applicable.
Autres informations	: Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: limpide.
Couleur	: Bleu(e).
Odeur	: parfumée.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 3
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: 0,3 Eau
Point de fusion	: Non établi
Point de congélation	: Non établi
Point d'ébullition	: ± 100 °C
Point d'éclair	: > 100 °C
Température critique	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Non établi
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 2,3 kPa Eau
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,024 g/cm ³
Solubilité	: complètement soluble.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: < 20 mPa.s
Propriétés explosives	: Aucun(e).
Propriétés comburantes	: Aucun(e). Aucun(e).
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(e).

Refresh-Extra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Sels de sodium de l'acide sulfonique C14-17-sec-alcane (97489-15-1)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 voie cutanée	> 2000 mg/kg souris

Acide lactique (79-33-4)

DL50 orale rat	3730 mg/kg
DL50 orale	4875 souris
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	7,94 mg/l/4h

propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	46,6 mg/l/4h

Éthoxylates(EO>5-15) d'alcool(C10) (26183-52-8)

DL50 orale rat	2000 mg/kg
----------------	------------

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)

DL50 orale rat	1450 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	0,1 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
pH: 3

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
AISE (Detergent Industry Network for CLP Classification): DetNet/264
Données obtenues par avis d'un expert
Règle d'extrapolation «Interpolation à l'intérieur d'une même catégorie de toxicité»
pH: 3

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Sels de sodium de l'acide sulfonique C14-17-sec-alcane (97489-15-1)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	4000 mg/kg de poids corporel/jour
Danger par aspiration	: Non classé

Refresh-Extra

Viscosité, cinématique	19,53125000 mm ² /s
------------------------	--------------------------------

Refresh-Extra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Sels de sodium de l'acide sulfonique C14-17-sec-alcane (97489-15-1)	
CL50 poisson 1	1 - 10 mg/l 96 heures, Brachydanio rerio.
CE50 Daphnie 1	9,81 mg/l 48 heures, Daphnia magna.
ErC50 (algues)	> 61 mg/l 72 heures, Scenedesmus subspicatus.
NOEC (aigu)	600 mg/l 16 heures, Pseudomonas putida.
NOEC (chronique)	470 mg/l 56 jours, Eisenia fetida.
Acide lactique (79-33-4)	
CL50 poisson 1	320 mg/l 48 heures
CE50 Daphnie 1	240 mg/l 48 heures
CE50 autres organismes aquatiques 2	130 mg/l IC50 alga (72 h) mg/l
ErC50 (algues)	3500 mg/l
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)	
CL50 poisson 1	9640 mg/l 96 heures
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l 24 heures, Daphnia magna
ErC50 (algues)	> 1000 mg/l 72 heures
Éthoxylates(EO>5-15) d'alcool(C10) (26183-52-8)	
CL50 poisson 1	> 1 mg/l
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
CL50 poisson 1	1,3 - 1,6 mg/l 96 heures, Oncorhynchus mykiss.
CE50 Daphnie 1	1,5 - 3,3 mg/l 48 heures, Daphnia magna.
CL50 poissons 2	3,4 mg/l 96 heures, Pimephales promelas.
ErC50 (algues)	0,15 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Refresh-Extra	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable. Cet agent de surface respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
Sels de sodium de l'acide sulfonique C14-17-sec-alcane (97489-15-1)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	1510 g O ₂ /g substance
Biodégradation	78 % 28 jours, OECD 301B.
Acide lactique (79-33-4)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
Biodégradation	90 % 28 jours, OECD 302B.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sels de sodium de l'acide sulfonique C14-17-sec-alcane (97489-15-1)	
Potentiel de bioaccumulation	Non potentiellement bioaccumulable.
Acide lactique (79-33-4)	
Log Pow	-0,62
propane-2-ol, alcool isopropylique, isopropanol (67-63-0)	
Log Pow	0,05
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)	
Log Kow	0,4
Potentiel de bioaccumulation	Non potentiellement bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

Refresh-Extra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Les emballages souillés peuvent après rinçage être éliminés comme déchet banal. Consulter à ce propos votre instance locale.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Non applicable.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Indications complémentaires	: Les résidus peuvent être arrosés à l'eau.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé pour le transport				
14.2. Nom d'expédition des Nations unies				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4. Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

- Transport maritime

Aucune donnée disponible

- Transport aérien

Aucune donnée disponible

- Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

- Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Refresh-Extra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Recommandations du CESIO : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Fragrances allergisantes > 0,01%:

AMYL CINNAMAL
CITRONELLOL
BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL
HEXYL CINNAMAL

Règlement (CE) N° 648/2004 du 31 mars 2004 relatif aux détergents: : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, polycarboxylates	<5%
BENZISOTHIAZOLINONE	
METHYLISOTHIAZOLINONE	
Parfum	
AMYL CINNAMAL	
CITRONELLOL	
BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL	
HEXYL CINNAMAL	

15.1.2. Directives nationales

Pays-Bas

Waterbeveiligheid : 11 - Weinig schadelijk voor in het water levende organismen
Saneringsinspanningen : B - Lozing minimaliseren; toepassen van best uitvoerbare technieken
SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : None of the components are listed
SZW-lijst van mutagene stoffen : None of the components are listed
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : None of the components are listed
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : None of the components are listed
NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : None of the components are listed

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

2	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Modifié	
---	---	---------	--

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée

Refresh-Extra

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH208	Contient . Peut produire une réaction allergique
AISE SPERC 8a.1.a.v2	
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
PC35	Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
PROC10	Application au rouleau ou au pinceau
PROC8a	Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Eye Irrit. 2	H319	Jugement d'experts
--------------	------	--------------------

Safety Data Sheet applicable for regions : BE - Belgique;NL - Pays-Bas

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit